

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le **28 MAI 2023**

DECRET N° 23-055 / PR

Chargeant le Ministre **MAHAMOUD FAKRIDINE**, de la Suppléance du Président de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum du 30 juillet 2018 ;
VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par le Ministre de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation et de l'Administration Territoriale, Chargé des Relations avec les Institutions, Monsieur **MAHAMOUD FAKRIDINE**.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

